

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 octobre 2022

Rapport au Parlement fédéral : Marchés publics de la Défense



Entre 2018 et 2020, la Défense a passé des marchés publics d'une valeur dépassant les 13 milliards d'euros (hors TVA). La Cour des comptes a examiné une sélection de ces marchés au regard des activités de contrôle interne applicables et des différentes réglementations relatives aux marchés publics. Elle conclut que l'environnement de contrôle est relativement développé et formalisé, malgré quelques faiblesses. Les activités de contrôle mises en place par la Défense contribuent à diminuer les risques inhérents à la fonction d'achat. Toutefois, la Cour des comptes relève des irrégularités, parfois substantielles. Ainsi, pour les marchés inférieurs ou égaux à 30.000 euros, plusieurs dossiers présentent des défaillances dans l'application des principes de concurrence et d'égalité. Pour les marchés supérieurs à 30.000 euros, la Cour des comptes observe en particulier des lacunes de vérification des prix remis par les entreprises soumissionnaires, l'absence de contrôle des motifs d'exclusion des soumissionnaires et des difficultés d'encadrement des modifications apportées en cours d'exécution du marché. La Cour recommande, entre autres, une plus grande transparence de la Défense vis-à-vis des autorités décisionnelles ou de contrôle, à propos des enjeux financiers réels de certains projets.

40 marchés publics examinés d'une valeur totale de 529,3 millions d'euros

Dans le cadre du contrôle des marchés publics de la Défense passés entre 2018 et 2020, la Cour des comptes a choisi d'examiner des dossiers d'engagements relatifs à des marchés estimés à maximum 30.000 euros hors TVA ainsi que des marchés estimés à plus de 30.000 euros hors TVA. Pour ce faire, elle a opéré une sélection représentative de ces marchés, pour une valeur totale de 529,3 millions d'euros. La Cour des comptes a analysé la conformité de ces marchés publics aux prescriptions légales et réglementaires et a évalué, à l'occasion de cette analyse, si les activités de contrôle interne mises en place par la Défense sont appliquées et efficaces.

Processus d'achat au sein de la Défense

La Cour a constaté un environnement de contrôle relativement développé et formalisé. Les activités de contrôle interne mises en place par la Défense contribuent activement à diminuer les risques inhérents à la fonction achat. Cependant, la qualité des données sur les marchés publics mérite d'être améliorée. Par ailleurs, l'examen des modifications apportées en cours d'exécution à certains marchés a révélé des faiblesses. Par exemple, l'interprétation de l'impact financier d'un

avenant par la Défense lui permet, dans certains cas, d'échapper au contrôle administratif et budgétaire et de faire approuver un avenant par un ordonnateur qui n'en a pas la compétence.

Marchés inférieurs ou égaux à 30.000 euros

Tout en observant de bonnes pratiques dans la passation de ces marchés, la Cour des comptes relève des irrégularités dans l'application de la plupart des grands principes liés aux marchés publics. Ainsi, les exigences médicales ne peuvent pas systématiquement justifier de déroger au principe de concurrence. La recherche d'autres distributeurs ou encore la remise en question constructive de la réponse au besoin sont des solutions à envisager.

Le principe d'égalité et de non-discrimination n'a pas été respecté lors de la passation de certains marchés, notamment par l'octroi aux opérateurs économiques de délais de réponse différents et l'exigence de marques déterminées dans le formulaire d'offre. De telles pratiques sont de nature à restreindre la concurrence.

Marchés supérieurs à 30.000 euros

Dans le cadre de son examen, la Cour des comptes a observé plusieurs lacunes dans la sélection des opérateurs, la régularité des offres, l'attribution et l'exécution des marchés. Elles sont susceptibles d'entacher d'irrégularité substantielle l'attribution de certains marchés et de porter atteinte aux intérêts de la Défense lors de l'exécution des marchés.

Par exemple, l'absence de vérification des casiers judiciaires et des obligations fiscales et sociales, ainsi que l'absence de fixation de critères de sélection qualitative, pourtant obligatoires, peuvent conduire à attribuer des marchés à des entreprises dont les dirigeants ont commis des fautes professionnelles graves. Ces lacunes peuvent aussi compromettre ultérieurement la bonne exécution des marchés concernés en raison de capacités insuffisantes.

Dans plusieurs marchés, la vérification des prix figurant dans les offres remises présente des lacunes importantes. Il s'agit pourtant d'une obligation légale et d'une exigence de bonne gestion. La Cour des comptes recommande de renforcer cette fonction au sein de la Défense vu l'enjeu et la complexité des marchés. Elle pointe aussi des améliorations à apporter sur le plan de la révision des prix et sur la formule d'évaluation du prix lors de l'attribution. En effet, cette formule peut mener à réduire artificiellement la pondération du critère.

L'estimation des montants des marchés est réalisée dans le respect des dispositions légales. Toutefois, dans un souci de bonne gestion, la Défense devrait être davantage transparente vis-à-vis des organes de contrôle et d'approbation sur les enjeux financiers réels à long terme pour des marchés de très longue durée.

Enfin, pour les marchés supérieurs à 30.000 euros, la Cour des comptes relève de nombreuses bonnes pratiques : des procédures bien documentées, un recours fréquent à la prospection, la prise en compte circonstanciée du coût du cycle de vie.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables,

résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Marchés publics de la Défense » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.